



ACADÉMIE
DE LILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA **Année scolaire
2021 - 2022**

RÉPUBLIQUE





SOMMAIRE

p. 4 Chiffres clés de l'académie de Lille

1.

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

- p. 7 **1.1** Carré régalien
- p. 12 **1.2** Une académie 100 % EDD
- p. 14 **1.3** S'engager dès l'école

2.

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE

- p. 17 **2.1** Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux
- p. 20 **2.2** Priorité à la lecture et aux mathématiques
- p. 22 **2.3** Les parcours des élèves
- p. 25 **2.4** Les langues vivantes

3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES

- p. 28 **3.1** Rentrée inclusive
- p. 32 **3.2** Donner les mêmes chances à tous les élèves
- p. 36 **3.3** Ne laisser aucun jeune sans solution
- p. 38 **3.4** Les internats d'excellence

4.

L'ÉPANOUISSEMENT DANS

TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

- p. 41 **4.1** Continuer d'apprendre pendant les vacances
- p. 43 **4.2** S'épanouir par le sport

5.

DES HOMMES

ET DES FEMMES ENGAGÉS

- p. 45 **5.1** La RH de proximité et la feuille de route RH
- p. 48 **5.2** La formation

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE LILLE



LES ÉLÈVES

798 969

écoliers, collégiens et lycéens

433 020 élèves du premier degré

365 949 élèves du second degré

dont **217 923** collégiens
et **148 026** lycéens
(dont **50 999** lycéens professionnels)

25 326 élèves en situation
de handicap scolarisés
en milieu ordinaire



LES ENSEIGNANTS

59 406

agents de l'éducation nationale
enseignent à des élèves des premier
et second degrés ⁽²⁾



LES ÉTABLISSEMENTS

SCOLAIRES

3 852

écoles et établissements du second
degré publics et privés

dont **3 315** écoles et établissements
du second degré publics

3 178 écoles

440 collèges

234 lycées et Erea*

dont **140** lycées qui accueillent
des lycéens professionnels

* Erea : établissement régional
d'enseignement adapté



L'ENCADREMENT

DES ÉLÈVES

Premier degré public et privé

22,8 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en pré-élémentaire

21,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
en élémentaire

Second degré public et privé

24,7 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
en collège ⁽³⁾

18,4 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations
professionnelles en lycée

28,9 élèves par classe
nombre moyen d'élèves
dans les formations générales
et technologiques en lycée



LES DIPLÔMES

88 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

93,8 %

Taux de réussite
au **baccalauréat**

1.

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE



1.1 CARRÉ RÉGALIEN

L'École a pour mission de transmettre aux élèves les principes et valeurs de la République qui fondent le pacte républicain : Liberté, Égalité, Fraternité.

Le ministre s'est engagé à accompagner les personnels, en créant dans chaque rectorat un **carré régalien**. Les 4 angles du carré sont :

- respect des valeurs de la République ;
- prévention de la radicalisation ;
- prévention des violences ;
- lutte contre le harcèlement.

De nombreuses ressources, formations, dispositifs, sont mises en place pour aider la communauté éducative à transmettre ces valeurs.

— LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE : UNE ÉQUIPE ACADÉMIQUE DÉDIÉE

Les questions liées à la laïcité s'inscrivent dans la thématique des valeurs de la République. Leur traitement bénéficie depuis 2017 de l'expertise croisée des membres de l'équipe académique valeurs de la République :

- Deux référents académiques sont accompagnés d'un chargé de mission.
- Une équipe académique valeurs de la République compte 10 membres (inspecteurs, chefs d'établissement, juristes, universitaires) qui se réunissent et échangent quotidiennement.
- Un réseau de 20 formateurs couvre le territoire académique.

Dans la continuité des années précédentes, la politique académique autour de la laïcité se décline essentiellement autour de trois axes :

1. Accompagner tous les personnels afin qu'aucun ne soit laissé seul face à une difficulté et que tous les signalements de mise en cause de la laïcité soient

pris en charge de manière adaptée ;

Une réponse à chaque signalement

Pendant l'année scolaire 2020/2021, 100% des signalements effectués ont reçu une réponse et, dans 1/5 des cas, des membres de l'équipe académique se sont rendus en établissement à la demande des personnels de direction pour faciliter la gestion des incidents et rassurer les personnels.

2. Former et outiller l'ensemble des personnels pour faciliter la prise en charge des questions liées à la laïcité et la pédagogie de cette dernière ;

3. Soutenir et valoriser les initiatives locales.

Ces trois axes doivent permettre que chaque élève découvre, comprenne et adhère de façon éclairée aux principes du pacte républicain.

Les établissements scolaires mobilisés

Après l'assassinat de Samuel Paty, de nombreux projets ont éclos dans les établissements (expositions, débats-citoyens, etc.). On peut par exemple citer la maison des citoyens du collège Victor Hugo d'Auby. Cet espace permet d'instaurer un cadre de dialogue avec les familles pour aborder des questions sensibles et dépasser les représentations. La crise épidémique n'a pas réduit cet élan et les élèves ont, par exemple, utilisé des web-radios pour prolonger leur action. On peut par exemple citer la création d'émissions de radio au lycée Sophie Berthelot de Calais (Via Sophie) et la webradio des élèves de première STMG du lycée Fernand Darchicourt d'Hénin-Beaumont, toutes deux consacrées à la liberté d'expression et à la laïcité.

— UN EFFORT DE FORMATION CONSÉQUENT

- Un effort de formation conséquent :
 - Les formations concernent tous les personnels d'une école ou d'un EPLE et se déploient sur une demi-journée ou une journée ;
 - la thématique dispose de **1 200 journées** stagiaires au PAF dont **438** sont directement allouées à la laïcité. Les personnels peuvent s'inscrire pour approfondir une question particulière : le complotisme, les violences religieuses, l'enseignement des faits religieux, les atteintes à la laïcité...
 - des actions particulières sont déployées régulièrement : à destination des personnels d'encadrement, des partenaires de l'École...
 - tous les stagiaires affectés dans l'académie bénéficieront d'une demi-journée consacrée à l'éthique et à la laïcité à la rentrée 2021, sous la forme d'une conférence interactive.
- Des outils sont régulièrement élaborés et mis à disposition des personnels : en 2021, on attend notamment la numérisation d'un radar d'autopositionnement, la création d'une revue académique sur les valeurs de la République et la réalisation de courtes vidéos à destination des personnels.

Des ressources à disposition

Pour soutenir les équipes sur le terrain, différentes ressources existent :

- le conseil des sages de la laïcité ;
- les équipes nationales et académiques laïcité et fait religieux ;
- un vademecum laïcité ;
- une charte de la Laïcité ;
- un formulaire en ligne, réservé aux personnels de l'Éducation nationale.

— LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE : PROGRAMME PHARE

À cette rentrée, se déploie dans notre académie un dispositif d'ampleur appelé pHARe, pour lutter contre le harcèlement scolaire. Ce programme « anti harcèlement » a été expérimenté depuis 2019 dans six académies pilotes.

La clé de voûte de ce programme est la formation des personnels. Chaque établissement et chaque circonscription concernée bénéficiera de **4 jours de formation** l'année d'entrée dans le programme, puis 4 jours supplémentaires l'année suivante pour une équipe ressource de 5 personnes. **L'académie dégage donc plus de 1 000 journées de formation pour 250 personnels** qui auront pour mission le déploiement du programme localement.

Ce programme agit sur le climat scolaire et traite localement les situations de harcèlement en école ou en collège.

Pour assurer le déploiement du dispositif, l'académie de Lille s'est dotée d'une équipe de **9 superviseurs** académiques.

Le programme concernent **48 % des collèges et 72 % des circonscriptions** de l'académie :

- 107 collèges et 30 circonscriptions du Nord ;
- 51 collèges et 51 circonscriptions du Pas-de-Calais.

Les lycées qui pour l'instant ne sont pas concernés par le programme pHARE poursuivront leur engagement, s'appuyant sur les Conseils de la vie Lycéenne et les délégué(e)s à la vie Lycéenne.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, dans l'académie de Lille, l'inscription des numéros verts académiques et nationaux est obligatoire dans chaque carnet de liaison avec les familles. L'académie de Lille s'engage chaque année depuis 2012, au concours Non au harcèlement avec une participation record : **120 participations au concours chaque année.**

— LUTTE CONTRE LES LGBT+PHOBIE

Durement marquée l'année dernière, l'académie s'est non seulement engagée dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'École, mais travaille aussi à faire en sorte que les écoles et les établissements soient des endroits de respect de la différence, où chaque élève peut se construire sereinement.

Une **campagne de formation de grande ampleur** sur les transidentités a été lancée lors du premier semestre 2021 : près de 1 000 agents (personnels de direction, conseillers principaux d'éducation, personnels de santé, professeurs principaux) ont été sensibilisés. La formation de ces personnels sera complétée cette année scolaire par une intervention d'une spécialiste des questions LGBT en éducation.

Une **formation à l'attention de professeurs** sera proposée cette année : elle vise à proposer des ressources pour agir contre les LGBTphobies en classe.

De nombreuses **actions éducatives** se sont développées dans les établissements et ont permis aux élèves de s'engager contre les discriminations anti-LGBT. SOS homophobie, association qui travaille en partenariat avec l'académie depuis de nombreuses années, réalise de multiples interventions dans les établissements.

Une **mobilisation forte des établissements** dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, le 17 mai.

Les lycées de l'académie mobilisés

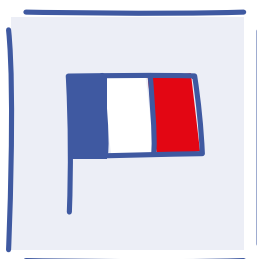
Le lycée Pasteur de Lille a fait du 17 mai 2021 un temps fort de solidarité avec les jeunes LGBT en hissant un drapeau au mât de l'établissement et en diffusant des informations de sensibilisation. Le lycée Faidherbe de Lille a organisé pendant une semaine des moments de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentités, avec des expositions, des projections, des débats et des ateliers d'écriture.

Quant au lycée Jean Bart de Dunkerque, des élèves du dispositif Erasmus ont proposé à leurs camarades différentes animations autour des discriminations anti-LGBT.



Un carré régalien dans chaque académie

Respect des valeurs
de la République



Prévention
des violences



Prévention
de la radicalisation



Lutte contre
le harcèlement



QUAND ?

À compter
de la **rentrée 2021**

COMMENT ?

Chaque **rectorat** est doté d'un **carré régalien**
pour identifier et coordonner son action
autour de :

- respect des valeurs de la République
- prévention de la radicalisation
- prévention des violences
- lutte contre le harcèlement

4 OBJECTIFS

1



INFORMATION AUX PERSONNELS

Chaque professeur
ou membre de la
communauté
éducative est informé
des **dispositifs de
protection** en place et
sait vers qui se tourner

2



PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE

En cas d'agression
d'un personnel,
l'**institution**
accompagne
mieux les dépôts
de plainte

3



UNE RÉPONSE RAPIDE

Grâce à un suivi fin
des faits intervenant
dans les écoles et
les établissements
et à leurs abords,
l'institution apporte
un **appui immédiat**
et **opérationnel** aux
équipes de direction

4



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI

Les principes
républicains
sont **pleinement**
appliqués dès
la promulgation
de la loi

Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

pHARe

QU'EST-CE QUE pHARe ?

Un renforcement des moyens pour prévenir le harcèlement dans les écoles et les établissements

POUR QUI ?

Pour l'ensemble des écoles et des établissements

EN QUOI CONSISTE pHARe ?

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement

QUAND ?

Généralisé dès la rentrée 2021

COMMENT ?

- Impliquer les personnels et les élèves
- Associer parents et partenaires
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement
- Mettre à disposition une plateforme numérique dédiée
- Suivre l'impact de ces actions



À QUOI S'ENGAGE

L'ÉCOLE OU L'ÉTABLISSEMENT pHARe ?

Charte d'engagement pour 2 ans

- Constituer une équipe ressource de 5 personnels formés
- Formaliser un protocole de traitement
- Former une équipe d'élèves-ambassadeurs
- Mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles
- Participer aux temps forts : concours et journée Non au harcèlement, etc.
- Organiser 10 h d'apprentissages annuelles dès le CP



1.2 UNE ACADÉMIE 100 % EDD

Près de 700 écoles et établissements labellisés E3D (+30% en un an).

Des dispositifs nationaux et académiques riches de sens pour les élèves : les Aires Educatives, les sciences participatives (Plastique à la Loupe, vigi-nature), Mobilise-toi pour ton territoire (M3T), Graines de Reporters scientifiques, etc.

Un travail collectif interministériel et partenarial au service de l'EDD avec des partenaires forts en académie : les agences d'état, les collectivités territoriales et le milieu associatif.

Près de 32000 écodélégués du cycle 3 aux lycées contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique.

L'académie s'est inscrite dans cette dynamique, par la rédaction d'une feuille de route visant à engager 100 % des écoles et établissements scolaires dans des démarches d'éducation au développement durable.

L'académie de Lille :

- forme ses personnels à l'éducation au développement durable et noue des partenariats nombreux pour les accompagner ;
- accompagne et forme les éco-délégués et favorise leur mise en réseau ;
- évalue et reconnaît la qualité des démarches engagées par le label E3D ;
- encourage les dynamiques fédérant les établissements d'un territoire.

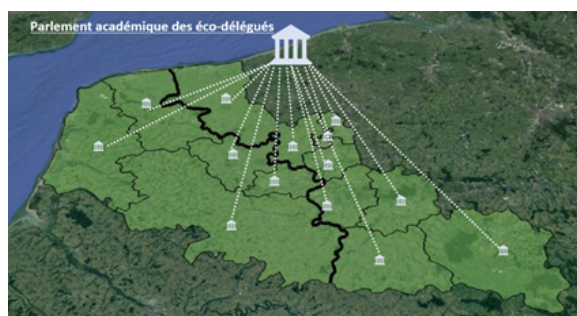
— ACCOMPAGNER LES ÉCO-DÉLÉGUÉS : LA CRÉATION DE PARLEMENTS

Près de 32 000 écodélégués du cycle 3 aux lycées contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique académique. Afin de faciliter les dynamiques collectives et d'inscrire l'action des éco-délégués dans un territoire, l'académie de Lille initie la

création de **parlements**. Une assemblée de 140 éco-délégués (écoles, collèges, lycées) issus des 14 bassins de l'académie constituent ces parlements :

- Une assemblée force de proposition en lien avec le CAVL,
- Une assemblée pour enrichir les réflexions de territoires : les membres du parlement bénéficient d'apports d'experts et de chercheurs sur la mise en œuvre de la transition écologique,
- Une assemblée parlementaire : les différentes commissions thématiques réalisent un recueil de propositions.

Actuellement, cette dynamique se met en place à l'échelle de certains bassins de l'académie : ainsi le bassin de Boulogne Montreuil est préfigurateur de la démarche.



— LABELLISATION E3D : DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS

S'appuyant sur des approches transversales, la démarche « E3D » (École ou Établissement en démarche globale de développement durable) intègre les enseignements, ainsi que la diversité de projets possibles permettant de vivre l'établissement comme un lieu d'apprentissage global du développement durable.

Peut être considéré comme « E3D » tout établissement scolaire ou toute école engagé dans un projet de développement durable fondé sur une continuité entre les 4 modalités suivantes :

- enseignements ;
- vie scolaire ;
- gestion et maintenance de la structure ;
- ouverture sur l'extérieur par le partenariat

La démarche « E3D » peut se conjuguer avec les éducations transversales, comme l'éducation à la santé, l'éducation à la responsabilité, l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation aux médias ou encore l'éducation artistique et culturelle.

L'académie de Lille représente 10,4 % des établissements labellisés au national (6,6 % des établissements scolaires).

470 écoles
dont 53 au niveau 3

105 collèges
dont 16 au niveau 3

54 lycées
dont 7 au niveau 3

réunissant des éco-délégués de 27 établissements du bassin de Boulogne Montreuil, bassin ayant mis en place un CESC de bassin. Dans la perspective de la mise en place du parlement académique des éco-délégués, cette réunion virtuelle a eu pour objectif de :

- permettre aux éco-délégués d'un même territoire de partager des analyses ;
- susciter des dynamiques collectives liées à l'EDD, avec un horizon territorial qui dépasse l'établissement scolaire ;
- nourrir la politique académique par les démarches mises en place.

Les sciences participatives pour mieux connaître la pollution marine

Au collège Jean Moulin de Berck-sur-mer, le sujet de la pollution marine concerne et interpelle toute la communauté éducative et s'inscrit dans l'ensemble des enseignements.

Intéressés et soucieux de ce problème, les élèves ont rejoint le programme Plastique à la Loupe porté par la fondation Tara Océan. Ce programme de sciences participatives a pour but d'enrichir la connaissance scientifique sur la pollution en mer et en rivière. Des déchets de différentes tailles sont récoltés : des prélèvements de sable sont réalisés dans des bandes de terrain délimitées, le sable est ensuite plongé dans l'eau pour récupérer les objets plastiques qui flottent. Les élèves sont toujours impressionnés par la présence de micro déchets plastiques dans le sable. Ensuite, ils trient les déchets et envoient leurs résultats aux scientifiques de la fondation Tara océan. Les chercheurs répondent aux question des élèves, de l'application pratique du protocole aux solutions pour réduire cette pollution, lors de visioconférences.

— VERS UNE ACADÉMIE 100%EDD

A l'occasion de l'anniversaire des ODD, l'académie de Lille engage la dynamique 100% EDD.

Le 100% EDD de l'académie de Lille, c'est :

- 100% des écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable reconnue par la labellisation E3D.
- Des parlements d'éco-délégués dans tous les bassins de l'académie.

— LA MISE EN PLACE D'UN WEBINAIRE DÉDIÉ

Le 16 mars 2021 s'est tenu un webinaire de bassin





1.3 S'ENGAGER DÈS L'ÉCOLE

L'établissement scolaire, en même temps qu'il est un lieu d'acquisition de savoirs et de développement d'un esprit scientifique et critique, est celui d'un apprentissage, commencé dès l'école élémentaire, des règles de la vie démocratique et des droits et devoirs attachés à l'exercice de la citoyenneté.

Collégiens et collégiennes acquièrent un certain nombre de droits, notamment celui d'être représentés dans des instances de l'établissement et de prendre part, en tant que membre de la communauté éducative, à des décisions les concernant ; au lycée, ces droits s'élargissent, à mesure que les élèves se voient confier de plus grandes responsabilités.

Au delà des instances en établissement, il existe de nombreuses formes d'engagement encouragée : délégué de classe pour représenter ses camarades, membre du foyer socio-éducatif ou de la maison des lycéens, éco-délégué de sa classe pour travailler sur le gaspillage alimentaire, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, la protection de la biodiversité, la réduction et le tri des déchets et des projets écoresponsables, ambassadeur « lutte contre le harcèlement scolaire », journaliste pour un média scolaire (journal papier ou web radio)...

— LES TEMPS FORTS DE L'ENGAGEMENT

La rentrée doit être un temps fort de l'engagement mais les actions doivent se mener tout au long de l'année scolaire. À cette occasion, les collégiens et les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes, dans et hors de l'établissement. Ils prennent connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, découvrent le fonctionnement des instances (conseils de la vie collégienne, conseils de la vie lycéenne, conseil d'administration...) et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants, etc.

L'année scolaire, notamment le premier trimestre, est ponctuée de temps forts liés à l'engagement :

- les semaines de l'engagement lycéen, du 18 septembre au 2 octobre 2021 ;

- la semaine de la démocratie lycéenne, du 4 au 10 octobre 2021.

— LES INSTANCES DE VIE COLLÉGIENNES ET DE VIE LYCÉENNE

Des CVC, ou **Conseil de vie collégienne**, sont mis en place dans près de 80 % des établissements, avec des formes et des missions définies par l'équipe éducative. Le CVC est composé de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels dont un personnel enseignant et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Le conseil d'administration de l'établissement arrête sa composition, les modalités d'élection ou de désignation de ses membres ainsi que les modalités de son fonctionnement

Le CVL, ou **Conseil de vie lycéenne**, est le lieu où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. Les élus y représentent les élèves de leur établissement.

Présidé par le chef d'établissement, le CVL est composé de dix représentants des élèves élus par moitié pour deux ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement. Cinq enseignants ou personnels d'éducation (CPE, surveillants), trois personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS) et deux représentants des parents d'élèves constituent le CVL. Les adultes ont un rôle consultatif : ils ne participent pas aux votes. Les taux de participation aux élections CVL sont significatifs de la dynamique installée dans les établissements scolaires : près de 44 % de participation en académie, contre 37 % au national.

Le CAVL, ou **Conseil académique à la vie lycéenne**, formule des avis sur les questions relatives à la vie scolaire et au travail scolaire des lycéens. Il est l'instance de dialogue entre les représentants lycéens et l'autorité académique. Les taux de participation à l'élection académique sont plus que satisfaisants : 63 % de votants. Ainsi avec 32 candidatures déposées, les 22 sièges ont été attribués (à raison de 2 titulaires par siège).

Le CNVL est une instance nationale où les lycéens sont tenus informés des grandes orientations de la politique éducative. Il peut être consulté sur les questions de travail et de vie scolaires dans les lycées.

Le CNVL est présidé par notre ministre, et est composé de 60 membres lycéens élus pour 2 ans, parmi les représentants lycéens au Conseil Académique, avec 2 titulaires et 2 suppléants par académie. L'élection a lieu lors de la première réunion des CAVL (qui s'est tenu le 8 décembre 2020 pour notre académie et pour la mandature 2020-2022).

Le CNVL se réunit au moins 2 fois par an (janvier 2021 et avril 2021)

Ces temps de réflexion sont fort appréciés par les lycéens.

— LES PROJETS ET ACTIONS EN FAVEUR D'UNE DÉMOCRATIE SCOLAIRE FORTE

Un appel à projet pour la vie lycéenne

Une enveloppe de 40 000 euros est consacrée chaque année au financement de projet de vie lycéenne, dans le cadre d'un appel à projets. Chaque année, plus de 50 projets sont déposés. Les financements sont accordés aux projets élaborés en lien avec les éco-délégués ou à leur initiative, ou encore ceux répondant à :

- la promotion et la défense de la citoyenneté et de la laïcité ;
- l'engagement dans des projets associatifs, humanitaires, culturels ou sportifs ;

- la prévention et la lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexistes .

Un engagement humain pour soutenir les instances en établissement

L'académie de Lille s'est dotée, de manière singulière, depuis quelques années de 6 délégués à la vie lycéenne, afin d'assurer un travail d'accompagnement de proximité auprès des établissements sur toutes les questions relatives à la démocratie scolaire. Il s'agit de conseillers principaux d'éducation répartis sur l'ensemble du territoire, qui travaillent également en lien direct avec la déléguée académique à la vie lycéenne dans le déploiement de la politique académique.

Ces personnels fortement impliqués, ont fait acte de candidature et établissent un bilan annuel de leur activité, donnant lieu à l'obtention d'une indemnité pour missions particulières.

Le SNU s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans pour une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale.

Les séjours de cohésion se sont déroulés du lundi 21 juin au lundi 2 juillet. Il s'agit d'un séjour de 15 jours, dans un autre département. Ce séjour est l'occasion de créer des liens nouveaux, de développer la culture de l'engagement et de découvrir un autre territoire.

Dans l'académie, 6 centres ont accueilli 600 jeunes de la région :

- espace Bouvines - UFCV ;
- base du Parc de Morbecque ;
- école nationale techniciens de l'équipement de Valenciennes ;
- base Parc d'Ohlain de Maisnil-les-Ruitz ;
- centre de vacances Les Argousiers de Merlimont ;
- stade couvert de Liévin.

Ce sont 600 jeunes de notre académie en séjours de cohésion :

- les 400 jeunes volontaires du Nord se sont rendus dans les centres SNU de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais, de la Somme et de la Gironde ;
- les 200 jeunes volontaires du Pas-de-Calais se sont rendus dans les centres SNU du Nord, de l'Oise et de la Somme.



2.

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE



2.1 GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Le programme de l'école maternelle a été renforcé. Les classes de grande section (100 % à la rentrée 2022), de CP et de CE1 des écoles situées en éducation prioritaire ont été dédoublées. Hors éducation prioritaire, leurs effectifs sont limités à 24.

À chaque rentrée scolaire, les élèves de CP, CE1 et 6e passent des évaluations nationales en français et en mathématiques, permettant aux professeurs d'adapter leur pédagogie.

— DÉDOUBLEMENTS DES GS DE MATERNELLE

À la rentrée 2020, l'académie a achevé le dédoublement des classes de CP et CE1 dans l'ensemble des écoles relevant de l'éducation prioritaire et a débuté le dédoublement des classes de grande section REP+.

Pour la rentrée 2021, l'ensemble des classes de Grande Section des écoles maternelles et primaires de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) seront dédoublées. Cette opération concernera 479 classes (369 pour le Nord et 110 pour le Pas-de-Calais).

En parallèle, le dédoublement des classes de grandes section des écoles relevant des Réseaux d'Éducation prioritaire (REP) dont l'indice de position sociale est inférieur à 74 a débuté, ce qui concerne 340 classes (152 pour le Nord et 188 pour le Pas-de-Calais).

Le dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire sera achevé pour la rentrée 2022.

— LES ÉVALUATIONS

À la rentrée 2021, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. Les professeurs disposeront ainsi d'indicateurs stan-

dardisés pour situer les acquis de chacun de leurs élèves au regard des compétences les plus importantes pour maîtriser les fondamentaux. Ils pourront apporter la réponse pédagogique la plus adaptée à chacun. Les passations de ces évaluations seront organisées par chaque école du 13 au 24 septembre 2021. Une seconde série d'évaluations se déroulent en janvier.

À leur entrée en 6e, les élèves passeront également des évaluations Repères en français et mathématiques ainsi qu'un test de fluence en lecture. Ces évaluations auront lieu du 13 septembre au 1er octobre.

Résultats aux évaluations de rentrée en classe de CP de septembre 2020

Des résultats en baisse légèrement plus marquée qu'au plan national en français et en mathématiques par rapport à 2019.

Un faible niveau de maîtrise en compréhension orale des mots ainsi qu'en résolution de problèmes.

Une réussite des filles plus élevée que celle des garçons en français et en mathématiques.

Des écarts entre l'éducation prioritaire et le public hors éducation prioritaire en hausse plus modérée dans l'académie et des résultats en REP+ qui restent plus proches du hors EP qu'au plan national

Résultats aux évaluations de rentrée en classe de CE1 de septembre 2020

Des baisses plus prononcées en début de CE1 qu'au plan national par rapport à 2019 particulièrement en français.

Comme l'année dernière des difficultés en lecture à voix haute et en résolution de problèmes.

De meilleures performances pour les garçons que pour les filles dans les domaines évalués en mathématiques.

Des résultats académiques en baisse plus marquée en EP qu'hors EP mais des écarts de réussite dans l'EP par rapport au hors EP qui restent moindres qu'au plan national, particulièrement en REP+.

Résultats aux évaluations de rentrée en 6e de septembre 2020

Des résultats en hausse entre 2019 et 2020 en début de 6e en français et en mathématiques.

En français des progrès quel que soit le contexte social, en mathématiques pas de progrès dans les collèges les moins favorisés.

Une hausse non bénéfique aux élèves en retard en mathématiques.

La réussite des filles plus élevée que celle des garçons en français.

La réussite des garçons plus élevée que celle des filles en mathématiques.

Des résultats académiques plus faibles qu'en France dans l'ensemble des secteurs sauf en REP+.

Des écarts EP-Hors EP plus faibles dans l'académie qu'en France

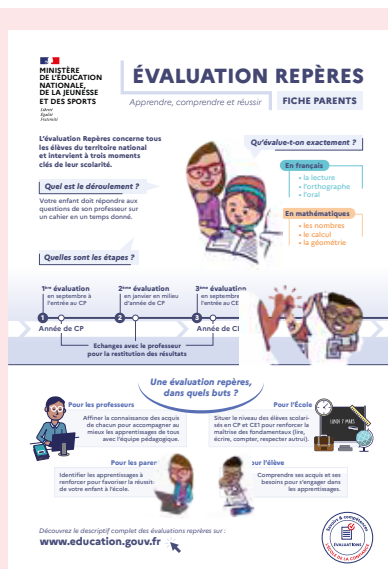
Évaluations CP et CE1 : une restitution plus claire pour les parents

OBJECTIFS

- Expliquer ce qui est évalué et dans quel but
- Répondre aux questionnements des parents

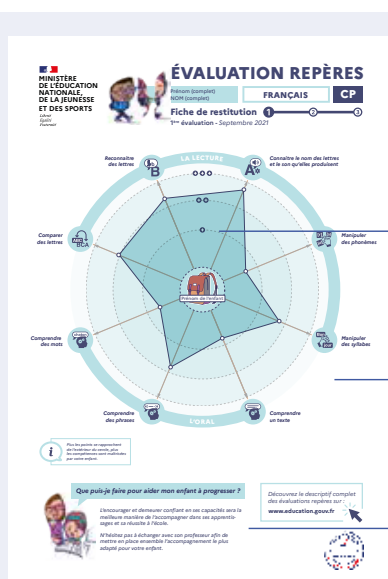
COMMENT ?

- Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle* composé de 2 parties :



1. UNE FICHE DE PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation



2. UNE FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

- Des niveaux , et pour symboliser la montée en compétences
- Une modélisation en radar pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

* Élaboré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



2.2 PRIORITÉ À LA LECTURE ET AUX MATHÉMATIQUES

L'apprentissage de la lecture est la première priorité de l'école primaire qui se traduit par différentes mesures visant à améliorer les conditions d'apprentissage pour les enfants (dédoubllement en éducation prioritaire) et à renforcer l'expertise didactique des professeurs (Plan français, guides de référence).

Pour cette rentrée 2021, le ministre place le redressement du niveau en mathématiques comme une priorité nationale et appelle à une mobilisation à tous les échelons de la scolarité.

Cette mobilisation se manifeste par un renforcement du Plan mathématiques en académie.

— PLAN MATHÉMATIQUES ET PLAN FRANÇAIS

Une formation ciblée et profonde

Les référents mathématiques de circonscription sont des Conseillers Pédagogiques de Circonscription formés à l'accompagnement des professeurs des écoles, regroupés en constellations. Ces référents poursuivront leur montée en expertise didactique grâce à un programme de formation spécifique, articulé aux niveaux national, académique et départemental.

Le travail mené en constellations assure une formation ciblée et profonde des enseignants. 100% des professeurs des écoles bénéficient désormais d'une formation longue en mathématiques, sur un cycle de six ans (en alternance avec le Plan Français), en plus des actions annuelles pilotées par les corps d'inspection.

105 référents mathématiques de Circonscription et professeurs des écoles maîtres formateurs accompagnent près de 450 constellations par an. 2 400 professeurs des écoles par an bénéficient de 18 heures de formation supplémentaire en mathématiques sur un cycle de 6 ans.

— CHUT ON LIT

Le dispositif « Chut on lit », ou « Silence, on lit », ou encore « le quart d'heure lecture » se généralise.

Dans les établissements scolaires, SILENCE, ON LIT ! propose un quart d'heure de lecture. Tous les jours à la même heure, tout le monde fait le silence, et dans ce silence absolu tout un chacun prend un livre qu'on a toujours avec soi et lit en totale liberté, dans un cadre précis.

Ce temps de lecture quotidien présente de nombreuses vertus :

- il offre un temps de calme, de concentration et d'évasion qui aide l'élève à se connaître et à se construire ;
- le jeune lecteur développe une fluidité, enrichit son vocabulaire, exerce ses capacités de compréhension, élargit sa culture, et découvre que la lecture peut constituer un plaisir à part entière et qu'elle peut l'aider à mieux appréhender le monde qui l'entoure ;
- ce temps quotidien de silence contribue par ailleurs à installer un climat scolaire apaisé ;
- toutes les catégories de personnels et tous les élèves se retrouvent un livre à la main.

Le collège Lazaro de Marcq en Baroeul a mis en place ce dispositif dès la rentrée 2018. Tous les jours, avant de reprendre les enseignements de l'après-midi, le temps s'arrête pour 15 minutes de lecture, pour les élèves bien sûr, mais aussi les professeurs, et tout le personnel. Le projet a convaincu l'ensemble de la communauté éducative : un retour au calme, une élévation de la fluence, un attrait pour la lecture,... Que du positif.

— UN JEU DE CARTES EN EXPÉRIMENTATION

Depuis cet été, des élèves de cours préparatoire participent à une opération nationale sous l'égide de Stanislas Dehaene, président du Conseil scientifique de l'Éducation nationale. Sur la base du volontariat de leurs professeurs, des élèves se sont vus offrir un jeu de cartes, choisi pour sa capacité à viser des compétences mathématiques tout en s'opérant dans un contexte familial et convivial. Cette expérimentation se poursuit à la rentrée, dans les écoles, et permettra une étude scientifique de la plus-value des apprentissages mathématiques par le jeu.

1 465 élèves de CP de l'académie participent à l'expérimentation nationale, 728 d'entre eux ont reçu un jeu de cartes pour l'été. Ils sont issus de 116 classes, de 77 écoles différentes, réparties dans 26 circonscriptions.

— DES LABORATOIRES DE MATHÉMATIQUES AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

Mieux accompagnées dans le cadre du Plan mathématiques, les constellations 1er degré pourront dès la rentrée s'appuyer sur un réseau élargi de laboratoires de mathématiques implantés en collèges. Mesure phare du rapport Villani-Torossian, cet organe central d'un collectif apprenant se définit comme le lieu privilégié d'échanges, de recherche, d'expérimentation, de formation et de production, en vue d'améliorer l'efficacité de l'enseignement de la discipline.

Sous l'impulsion nationale du « Plan mathématiques collège », de nouveaux laboratoires de collèges s'ouvrent en académie de Lille sur des territoires essentiellement ciblés en éducation prioritaire et en cités éducatives.

Parallèlement, le déploiement des laboratoires de mathématiques se poursuit au sein des lycées généraux et technologiques et des lycées professionnels, parfois dans un contexte de Contrat local d'accompagnement, ou de labellisation d'internats du XXI^e siècle.

32 laboratoires de mathématiques maillent le territoire académique, dont 20 nouvelles implantations en collège à la rentrée 2021.

- Collège Pierre Mendes-France TOURCOING
- Collège Albert Roussel TOURCOING
- Collège Henri Durez ESTAIRES
- Collège Henri Dunant MERVILLE
- Collège Félicien Joly ESCAUDAIN
- Collège Vauban MAUBEUGE
- Collège Pierre de Ronsard HAUMONT
- Collège Jacques Brel LOUVROIL
- Collège Jean Zay LENS
- Collège Pierre et Marie Curie LIEVIN
- Collège Paul Langevin AVION
- Collège Bernard Chochoy NORRENT-FONTE
- Collège Anatole France NOEUX LES MINES
- Collège Jean Rostand SAINS-EN-GOHELLE
- Collège Vauban CALAIS
- Collège Jean Moulin LE PORTEL
- Cité scolaire Carnot-Gambetta ARRAS
- Cité scolaire Lavoisier AUCHEL
- LGT Pays de Condé CONDE SUR ESCAUT
- LP Fernand Léger COUDEKERQUE-BRANCHE
- LP Giroux-Sannier ST-MARTIN-BOULOGNE

— CALCUL@TICE

Les corps d'inspection en mathématiques de l'académie de Lille ont publié il y a quelques années un site internet et une application ludiques, pour faire des mathématiques en s'amusant, du CP à la 6^e. Cette année, une nouvelle version de l'application a été publiée. Cette nouvelle version de Calcul@tice permet à l'enseignant, une fois le compte enseignant créé, de créer un compte par élève, et de préparer du contenu à destination des élèves, en piochant dans une bibliothèque d'exercices. Les résultats des élèves sont stockés et restitués à l'enseignant, directement dans son interface.



2.3 LES PARCOURS DES ÉLÈVES

L'année 2021-2022 sera celle de l'accomplissement de la réforme du lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle jusqu'à l'examen du baccalauréat lui-même.

Ces deux réformes globales partagent les mêmes objectifs : offrir aux élèves la maîtrise de leur parcours avec un choix progressif de leurs spécialités, mieux les accompagner dans leur projection vers les études supérieures ou leur insertion professionnelle, favoriser des organisations pédagogiques innovantes, des modalités d'enseignement qui contribuent à l'acquisition des compétences attendues dans notre société.

Plus de choix, plus de progressivité pour mieux se projeter vers l'avenir

Tous les élèves, de la seconde à la terminale générale, technologique et professionnelle, ont en commun de partager des enseignements généraux qui fondent le socle de leurs connaissances et leur citoyenneté.

— BILAN DE L'ORIENTATION POST 3EME

Quelques chiffres

Après la 3ème générale, on observe une hausse des décisions d'orientation vers la voie professionnelle de + 1,3 point (37,8 % : 29,9 % vers la 2nde pro et 7,9 % vers la 1ère année de CAP), hausse qui se mesure déjà dans la progression des demandes des familles. Parallèlement, les décisions d'orientation vers la 2nde GT sont de 62,2 %.

Après la 2nde GT, les décisions d'orientation sont de 66,9 % vers la 1ère générale, de 28,1 % vers la 1ère technologique et de 5 % vers la voie professionnelle.

Les décisions d'orientation pour la voie technologique sont en baisse de -0,7 pt par rapport à 2020. Les parcours vers la voie professionnelle augmentent de 0,6 pt et retrouvent le niveau de 2019.

La diversification des choix s'installe progressivement de la seconde à la terminale à travers le choix des enseignements de spécialité.

L'an dernier, une baisse significative des demandes

pour les 3 enseignements scientifiques les plus choisis avait été observée (Maths, SVT, Physique-chimie). Cette année, on note toujours une baisse mais de moindre ampleur pour SVT et Physique-Chimie avec une relative stabilité pour les Mathématiques.

La hausse déjà notée en 2020 pour les enseignements de Sciences humaines Sciences Economiques et Sociales et Histoire Géographie Géopolitique Sciences politiques, se poursuit et l'enseignement de SES fait cette année partie du trio de tête après les Maths et la SVT.

Accompagnement à l'orientation

Le renforcement de l'accompagnement à l'orientation est un enjeu central de la politique menée en région académique. Il répond à notre objectif d'augmenter le niveau de qualification de la jeunesse des Hauts-de-France et à l'ambition de réussite et d'insertion sociale et professionnelle que l'État poursuit pour chaque jeune. Formalisée à travers le programme pluriannuel d'orientation, la politique d'orientation de chaque établissement est mise en œuvre dans le cadre des heures dédiées à l'orientation au collège et au lycée. Une attention parti-

culière est apportée aux élèves à besoins éducatifs particuliers et à ceux qui relèvent du champ médical, du handicap et de l'aide sociale à l'enfance.

Par ailleurs, l'accompagnement à l'orientation se construit en étroite relation avec la connaissance du monde économique et des entreprises, ancrée dans les territoires et les bassins. Cette politique territoriale est déclinée dans les établissements par les RIPREE (Référénts pour l'Insertion Professionnelle et la Relation Ecole Entreprise), en lien avec les professeurs principaux et les psychologues de l'Éducation nationale.

La politique d'orientation en région académique se décline en 6 objectifs :

- créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une orientation éducative et progressive
- faciliter la transition du collège au lycée et sécuriser les parcours
- renforcer la politique d'égalité des chances
- favoriser la diversité des parcours pour la réussite de chacun et valoriser toutes les voies de formation
- favoriser la découverte du monde économique et professionnel
- améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur

Ces objectifs sont coordonnés avec les actions de la Région Hauts-de-France dans le cadre de la convention régionale.

Deux focus

La semaine de la voie pro

Dès le collège, la valorisation des parcours proposés par la voie professionnelle, qui conduisent les élèves vers la réussite et l'excellence, a été accentuée et l'information des élèves et des familles sur les familles de métiers renforcée.

Ainsi sous l'impulsion de la Région académique et en partenariat étroit avec la Région Hauts-de-France, la première édition de la semaine de la voie pro a eu lieu du 17 au 21 mai 2021. Elle a mobilisé l'ensemble des partenaires en Région académique et a permis de mettre en lumière 6 secteurs professionnels en tension (Bâtiment et travaux publics, Agriculture et alimentation, Transport-logistique, Industrie, Plasturgie et Service à la personne) à travers des webinaires organisés par la Région Hauts-de-France. Au moment de formuler leurs vœux d'affectation en lycée, les familles et les élèves ont ainsi pu découvrir la diversité de parcours de formation au travers de témoignages d'ambassadeurs des métiers, de formateurs, d'élèves et de personnels d'orientation.

Le Printemps de l'orientation a pour ambition de devenir une étape incontournable pour les élèves de seconde et de première. Il a été organisé pour la première fois durant 3 jours courant mars 2021.

Il permet aux lycéens d'approfondir, en autonomie, leurs connaissances sur les métiers et les formations

et les aide à construire leur projet d'orientation vers l'enseignement supérieur.

Cet événement a été mis en œuvre sur le territoire de la Région académique, sous le pilotage de la DRAIO et de la DRAFPIC, en partenariat avec la Région Hauts-de-France, au travers de Proch'Orientation et avec le soutien des CIO et de la DRONISEP Hauts-de-France. L'ONISEP a réalisé un guide pour les équipes éducatives et un Kit pédagogique pour les lycéens.

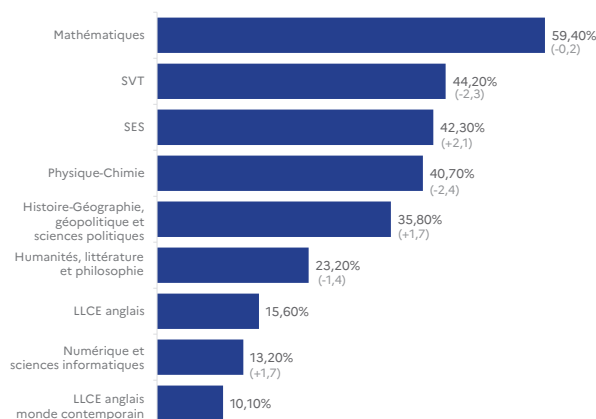
De nombreux lycées et partenaires de l'enseignement supérieur, du monde économique, professionnel et du monde associatif se sont mobilisés pour proposer plus de 90 fiches actions en 2020-2021 sur les 4 dimensions à explorer (Connaissance de soi, Connaissance des formations, Connaissance des métiers et Accompagnement renforcé à l'élaboration du projet d'orientation). Ces fiches actions ont été mises en ligne sur le site académique pour permettre aux établissements et aux élèves d'élaborer leur programme durant ces trois jours.

— BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Choix des spécialités en voie générale

Parmi les spécialités proposées dans les établissements, de nombreuses combinaisons étaient offertes aux lycéens. Quelques unes ont été les plus souvent choisies par les jeunes.

Dans la voie générale, les élèves peuvent choisir parmi 13 spécialités, voire plus si l'on distingue les langues vivantes, les langues anciennes et les arts. Plus de 50 % des élèves choisissent une triplette ne correspondant pas aux anciennes séries S, ES et L.



Maths / Physique / SVT : 24,1%
Hist-Géo.Géopolitique et SC. Politiques /
Humanités, Littérature et Philosophie/ SC.
Economiques et sociales : 6,8%
Maths/ NSI /Physique-Chimie : 5,0%
Hist-Géo.Géopolitique et SC. Politiques/ SC.
Economiques et sociales/ Maths : 4,8%
Hist-Géo.Géopolitique et SC. Politiques / SC.
Economiques et sociales/ SVT :3,7%

— BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

En lycée professionnel, les élèves de seconde entrent dans une famille de métiers regroupant des spécialités de baccalauréat avec des compétences communes et choisissent une de ces spécialités en première : 14 de ces familles ont été créées.

Elles offrent la possibilité de faire son choix d'orientation pour la première et la terminale avec une connaissance plus large et plus précise des spécialités de baccalauréat professionnel.

En terminale, après le premier trimestre, ils optent, selon leur projet, pour un module de préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle.

Le chef d'oeuvre

Avec la réalisation du chef-d'oeuvre, l'élève s'engage dans la réalisation d'un projet développé sur le cycle terminal : bénéficiant de l'aide de tous ses professeurs, il se responsabilise et s'accomplit dans une mise en oeuvre concrète de son métier ou de sa filière professionnelle. Cette réalisation constitue un marqueur fort de sa scolarité en lycée professionnel.

Un livret d'évaluation a été élaboré en académie permettant de positionner l'élève à la fin de chacune des deux années sur les compétences inscrites dans les textes officiels. Il propose une grille d'évaluation pour l'épreuve orale du chef-d'oeuvre ; un système de calcul permet de proposer une note finale en adéquation avec la démarche et les attentes institutionnelles. Cet outil d'évaluation du chef-d'oeuvre a été transmis à tous les établissements, en cohérence avec la démarche proposée lors de la formation.

Préparer la suite : l'accompagnement renforcé

L'équipe d'enseignants dans son ensemble apporte les réponses pédagogiques adaptées aux besoins de l'élève et de son parcours : accompagnement personnalisé, accompagnement au choix d'orientation, préparation à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle...

Ainsi, dès la rentrée de septembre 2021, tous les jeunes des lycées professionnels se verront proposer un module d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études afin de les accompagner au mieux

dans leur projet individualisé.

De la philo au bac pro

L'atelier de philosophie en classe de terminale constitue une nouveauté majeure de la transformation de la voie professionnelle à la rentrée 2021. Il invite les élèves à prendre de la distance par rapport à leurs opinions, à clarifier des notions fondamentales et à construire une pensée éclairée dans l'échange et l'interaction avec autrui. Il contribue à la réussite dans l'enseignement supérieur, en lien notamment avec l'enseignement de culture générale et expression proposé en BTS.

Plus d'une dizaine de lycées professionnels de l'académie proposeront également à partir de la rentrée scolaire 2021, des ateliers de philosophie. Ces enseignements seront pris en charge par un professeur de philosophie :

- LPO VAL DE LYS ESTAIRES
- LYC METIER MONTS DE FLANDRES HAZEBROUCK
- LP LYC METIER GUY DEBEYRE DUNKERQUE
- LP LYC METIER LEO LAGRANGE BULLY-LES-MINES
- LP ANDRE MALRAUX BETHUNE
- LPO PR THEOPHILE LEGRAND LOUVROIL
- LP JACQUES-YVES COUSTEAU WASQUEHAL
- LP EDMOND LABBE DOUAI
- LP LYC METIER LA PEUPLERAIE SALLAUMINES
- LP FRANCOIS RABELAIS DOUAI



2.4 LES LANGUES VIVANTES

L'amélioration des compétences des élèves en langues vivantes est au cœur des priorités. Ainsi l'Union Européenne vise à ce que chaque citoyen puisse parler et comprendre deux langues vivantes étrangères. L'objectif est de construire une citoyenneté européenne et d'encourager la mobilité au sein de l'espace communautaire.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de la République précise que «Tout élève bénéficie, dès le début de sa scolarité obligatoire, de l'enseignement d'une langue vivante étrangère» et que «L'enseignement de langue vivante sera désormais obligatoire dès le CP».

Une sensibilisation peut être proposée plus tôt, dès l'école maternelle, afin de consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du socle commun.

L'apprentissage de deux langues vivantes, dont l'anglais, peut commencer dès la classe de sixième dans le cadre des classes bilingues.

— SECTIONS EUROPÉENNES ET DE LANGUES ORIENTALES (SELO)

Les sections européennes ou de langues orientales sont ouvertes à partir de la classe de seconde jusqu'en classe de terminale dans les lycées généraux, technologiques et professionnels.

Un enseignement linguistique renforcé est proposé dans la langue de la section, selon des modalités propres à chaque établissement.

L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) est dispensé dans la langue de la section.

L'offre de sections européennes est en constante progression depuis plusieurs années tant dans le secteur public que le privé sous contrat. A la rentrée 2017, il existait 188 SELO au sein des établissements publics contre 215 à la rentrée 2021.

Au sein des établissements privés, le nombre de SELO progresse également passant de 49 en 2017 à 59 à la rentrée 2021.

À la rentrée 2021, 7 SELO ouvrent au sein des établissements publics (4 en anglais, 1 en allemand et 1 en espagnol) et 2 SELO anglais ouvrent au sein des établissements privés.

— SECTIONS BILINGUES

Depuis le début des années 2000, les classes bi-langues offrent à certains élèves la possibilité d'apprendre simultanément deux langues vivantes dès leur entrée au collège.

L'offre de sections bilingues passera de 156 classes dans les collèges publics et 60 dans les collèges privés en 2017 à 269 en collèges publics et 102 en collèges privés en 2021. Soit une progression de 72.8% dans le public et de 70% dans le privé.

L'offre de sections bilingues est majoritaire en allemand, et représentent 72.8% des sections dans le public et 63.7% dans le privé.

— SECTIONS INTERNATIONALES (SI)

Les sections internationales constituent un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires. Leur particularité est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et du suivi pédagogique du pays partenaire.

Il existe dans l'académie huit parcours en section internationale, dans 6 types de sections (américaine, britannique, arabe, espagnole, italienne et néerlandaise).

Ainsi par exemple, la section néerlandaise implantée au lycée Gambetta de Tourcoing, est précédée d'une SI au collège Schumann d'Halluin, ainsi que d'une offre à l'école primaire Anne Frank d'Halluin.

En 2021, une nouvelle section ouvrira au lycée Robespierre d'Arras.

Les effectifs évoluent de façon très positive (+121 % depuis 2016), où l'on y comptait 660 élèves inscrits, contre 1461 au constat 2020.

— SECTIONS BINATIONALES

Les sections binationales permettent aux lycéens français de renforcer leurs compétences en langue allemande, espagnole ou italienne. Les élèves y suivent un parcours de formation spécifique aboutissant à la délivrance du baccalauréat et du diplôme équivalent dans le pays partenaire.

A la rentrée 2021, il existe 15 sections binationales : 7 sections Abibac, 6 sections Bachibac, 2 sections Esabac.

— SPÉCIALITÉ LANGUE ET LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE (LCE)

Cette spécialité a été mise en place dans le cadre de la réforme de la série générale à la rentrée 2019. La spécialité « anglais monde contemporain » a été ouverte quant à elle à la rentrée 2020.

A la rentrée 2021, 84.5 % des établissements publics et 72.5 % des établissements privés proposent une ou plusieurs langues dans le cadre de cette spécialité.

Les établissements publics et privés sous contrat sont :

- 104 établissements à proposer Anglais ;
- 85 établissements à proposer Anglais monde contemporain ;
- 4 établissements à proposer Allemand ;
- 1 établissement à proposer Italien ;
- 25 à proposer Espagnol.

Calais, territoire bilingue

Une expérimentation a été mise en place à la rentrée 2019 sur l'ensemble des écoles de Calais avec les enseignants volontaires. L'objectif de cette expérimentation est de faire de Calais un territoire bilingue. Pour cela une partie des enseignements dès la maternelle est dispensée en anglais. Les objectifs visés varient selon le niveau :

- petite section de maternelle : 50 % des apprentissages en anglais
- moyenne section / grande section : 33 % des apprentissages en anglais

Dès la rentrée 2020 :

- en petite section 50 % des apprentissages en anglais ;
- en moyenne section et grande section 30 % ;
- en CP 30 % des apprentissages en anglais avec les enseignants volontaires ;
- en 6^e 30 % des apprentissages en anglais avec des enseignants volontaires habilités DNL.

À la rentrée 2021, 3 000 élèves de 33 écoles recevront 30 % de leurs enseignements en anglais



3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES



3.1 RENTRÉE INCLUSIVE

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une ambition forte du président de la République qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité du quinquennat. L'objectif est, dans le cadre d'un service public de l'école inclusive, d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée et la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Le Comité national de suivi de l'école inclusive, installé par Jean-Michel Blanquer et Sophie Cluzel le 17 juillet 2019, incarne l'engagement conjoint des différents acteurs, État, collectivités territoriales et associations, dans la réalisation d'une école pour tous. Ce comité est chargé de suivre le déploiement de l'école inclusive et d'en identifier les conditions de réussite et les freins.

La circulaire de rentrée 2019 - École inclusive a pour objet de préciser les actions et moyens à mettre en œuvre dès la rentrée 2019 pour instituer dans chaque académie et dans chaque département un service public de l'École inclusive.

1. Instituer un service départemental École inclusive
2. Organiser les pôles inclusifs d'accompagnement localisés
3. Mieux accueillir les parents et mieux scolariser les élèves
4. Reconnaître le travail des enseignants, les soutenir et déployer une offre de formation accessible
5. Renforcer l'appartenance des AESH à la communauté éducative
6. Simplifier les démarches pour tous
7. Mieux suivre les parcours inclusifs et évaluer la qualité des actions

— DES ASSISTANTS DE VIE SCOLAIRE PLUS NOMBREUX

Depuis 2017, les assistants de vie scolaire ont non seulement vu leur situation s'améliorer, avec la possibilité pour tous d'accéder à des contrats à durée indéterminée, mais ils ont également vu leur nombre augmenter de plus de 62 %.

Ce sont ainsi 5 823 équivalents temps plein qui évolueront à la rentrée auprès des élèves de l'académie de Lille, soit plus de 9 000 assistants de vie scolaire auprès des élèves en situation de handicap.

— AUGMENTATION DU NOMBRE D'ULIS DANS LE SECOND DEGRÉ

Depuis 2017, le nombre d'unités localisées pour l'inclusion scolaires (ULIS) a également augmenté. Ainsi par exemple, leur nombre a augmenté de plus de 27,5% dans le second degré (collèges, lycées généraux technologiques et professionnels) : on en compte aujourd'hui 215.

Ces ULIS bénéficient de moyens enseignants particuliers : des enseignants dédiés assurent notamment le lien avec les autres enseignants pour adapter les

enseignements aux différents handicaps, ou encore organiser le travail des assistants de vie scolaire présents au sein de l'ULIS. Dans l'académie, et dans le second degré, ce sont près de 200 équivalents temps enseignants consacrés à l'accompagnement des élèves en ULIS.

À la rentrée 2021, ce sont 13 nouvelles ULIS dans l'académie :

- 8 collèges ;
- 1 lycée ;
- 4 lycées professionnels.

— DES PÔLES INCLUSIFS D'ACCOMPAGNEMENT LOCALISÉS CONSOLIDÉS

L'académie consolide son déploiement avec l'implantation de 189 PIAL (117 dans le Nord et 72 dans le Pas-de-Calais).

A la rentrée scolaire, plus de 9 000 AESH (Accompagnants d'élèves en situation de handicap) seront répartis dans l'ensemble des PIAL pour accompagner les élèves en situation de handicap.

— UN PLAN SPÉCIFIQUE POUR ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES AUTISTES

L'académie renforce son réseau de 6 UEMA (unité d'enseignement maternelle autisme) et de 2 UEEA (unité d'enseignement élémentaire autisme) avec l'ouverture en septembre d'une UEMA à Fourmies et 1 UEMA à Beuvry.

— UNE FORMATION ÉCOLE INCLUSIVE EN TROIS AXES

La formation initiale, en partenariat avec les INSPE, les futurs professeurs des écoles bénéficient, outre les 25 heures dédiés à l'école inclusive, de modules complémentaires interdisciplinaires pour renforcer leurs pratiques professionnelles dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

La formation continue des enseignants avec une offre riche et variée : accueillir personnels nouvellement nommés sur poste ASH, personnalisation des parcours (collège, ULIS et U2E), formation de formateurs, direction de SEGPA, autisme, numérique, personnes ressources, ULIS lycée, validation des acquis professionnel de l'enseignement inclusif, PIAL.

La formation des AESH avec notamment une offre dite de « professionnalisation » qui permet aux AESH de monter en compétences sur certaines thématiques : gestion de crise, numérique, autisme, troubles des apprentissages, PIAL, bien-être, co-intervention, échanges de pratique, élèves malentendants, élèves malvoyants.

Quelques initiatives

Déploiement à la rentrée scolaire 2021 de robots de télé-présence pour les élèves malades ou accidentés scolarisés à domicile.
Dans le cadre des territoires apprenants, proposition du département du Pas-de-Calais de créer un observatoire de l'école inclusive ayant pour objectif la mise en place de nouvelles modalités de développement professionnel favorisant le partage des pratiques et la mutualisation.
Participation à un programme d'investissement d'avenir porté par l'INSPE (PIA3) portant sur l'école inclusive.

Ouverture à la rentrée de 2 UPE2A en lycée pour les élèves allophones :

- Valenciennes ;
- Arras.



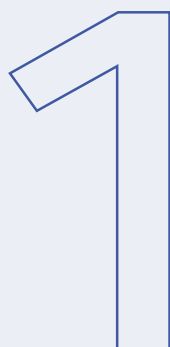
Le service public de l'École inclusive

Objectif : assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée en prenant en compte leurs singularités.

La scolarisation des élèves en situation de handicap : état des lieux dans l'académie de Lille

	→ Élèves en situation de handicap scolarisés	→ Accompagnants (AESH)
2018	27 442	6 435
2019	28 962	7 573
2020	30 200	8 535
2021	32 300	9 200

UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES FAMILLES



**CELLULES
D'ÉCOUTE ET
DE RÉPONSE**

0 805 805 110

n° vert actif
toute l'année



**ENTRETIEN
D'ACCUEIL
DES FAMILLES**

avec l'équipe
pédagogique



**DEMANDE
D'AMÉNAGEMENT
AUX EXAMENS**

simplification
de la procédure :
un formulaire unique
par examen



**COMMISSION
SPÉCIFIQUE
D'AFFECTATION**

instance départementale chargée
de proposer une affectation
aux élèves en situation de handicap
sans solution de scolarisation

DES PARCOURS DE SCOLARISATION

TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉS

2

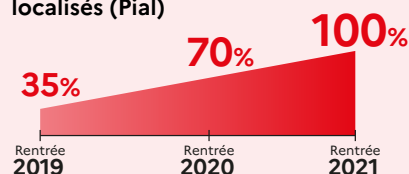


UN MAILLAGE TERRITORIAL PLUS FIN

• Nouveaux dispositifs de scolarisation

+ 1 300 Ulis
+ 115 UEMA
+ 90 UEEA ou DAR ouverts depuis 2017

• Déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)



LA STRATÉGIE AUTISME

- + 101 postes de professeurs ressources TSA
- Plateformes TSA-TND 0-7 ans
- Plateformes TSA-TND 7-12 ans



L'APPUI DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

- Équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas)
- Pial renforcés
- + 2 000 places en Sessad en 2021

UNE FORMATION SOUTENUE

POUR LES PERSONNELS

3



FORMATION INITIALE

- Une formation à l'École inclusive pour tous les nouveaux professeurs
- 60 h de formation pour les AESH



FORMATION SPÉCIALISÉE

- Création du Cappei
- Obtention possible du Cappei par validation des acquis de l'expérience professionnelle
- 1 400 départs en formation par an



FORMATION CONTINUE

- Augmentation du nombre de stages nationaux de formation : x 2,5 depuis 2017
- L'École inclusive priorité des plans de formation académiques



RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

- Création de Cap École inclusive
- Nombreuses ressources sur Éduscol et les sites académiques



Le pilotage de l'École inclusive

- Les comités départementaux de suivi de l'École inclusive sont chargés de la coordination et de l'amélioration des parcours de scolarisation et de formation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes en situation de handicap.

- Le comité national est chargé de suivre le déploiement de l'École inclusive sur le territoire et d'en identifier les conditions de réussite.



© Stéphanie Lacombe - IRENS

3.2 DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS LES ÉLÈVES

Une amélioration des conditions d'apprentissage : dédoublement des classes de grandes sections de maternelle, de CP et CE1 en éducation prioritaire et plafonnement à 24 élèves pour ces mêmes classes dans les autres territoires.

Le renforcement des alliances éducatives avec le Plan mercredi et les Cités éducatives, mais aussi les territoires éducatifs ruraux, les internats d'excellence ou encore les vacances apprenantes.

L'expérimentation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) à la rentrée 2021 dans les écoles, les collèges et les lycées défavorisés.

— LES CITÉS ÉDUCATIVES

L'académie dispose de 10 «cités éducatives» permettant d'intensifier sur ces territoires la prise en charge éducative des enfants de trois ans jusqu'aux jeunes de 25 ans, avant, pendant et après le temps scolaire.

Les cités éducatives sont un dispositif élaboré à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Les territoires labellisés « Cités éducatives » bénéficient de moyens supplémentaires, pour mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants grâce à une stratégie ambitieuse partagée. La dimension citoyenne de chaque cité éducative est un enjeu démocratique collectif.

- Dans le Nord : Denain, Lille Sud, Maubeuge, Roubaix, Tourcoing et Valenciennes-Anzin.
- Dans le Pas-de-Calais : Lens, Arras, Calais et Boulogne.

5 projets de Cités Éducatives sont en cours de labellisation à Grande-Synthe, Douai-Waziers et Hautmont-Louvroil-Neuf-Mesnil dans le Nord, et à Liévin et Avion dans le Pas-de-Calais.

— LES CONTRATS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT

L'académie de Lille, avec les académies d'Aix-Marseille et de Nantes, a été retenue pour expérimenter ce dispositif dès la rentrée 2021. La mise en place de l'expérimentation est accompagnée tout au long de l'année 2021-2022 par un comité de suivi, composé de la rectrice, de l'inspection générale et de représentants des directions de l'administration centrale.

En faveur d'écoles et d'établissements qui peuvent être socialement proches de l'éducation prioritaire, et/ou ayant des besoins d'accompagnement identifiés. L'expérimentation permettra, sans modifier la carte de l'Éducation prioritaire :

- proposer un accompagnement tenant compte des contextes locaux ;
- permettre une allocation progressive des moyens sous la forme d'un contrat avec l'autorité académique ;
- s'engager sur des objectifs pédagogiques qui répondent aux besoins des élèves ;
- proposer des mesures d'accompagnement pouvant comporter un volet RH.

Un comité de suivi académique est organisé en lien avec les organisations syndicales.

Une première évaluation de ces contrats sera réalisée au printemps 2022.

L'expérimentation concernera à cette rentrée :

34 écoles
7 collèges
5 lycées généraux et technologiques
6 lycées professionnels.

— LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ

La lutte contre la grande pauvreté est un enjeu majeur dans la région Hauts-de-France, seconde région la plus pauvre de métropole, situation rendue plus aigüe encore par l'impact économique de la crise sanitaire. Elle mobilise ainsi l'ensemble des services de l'Etat dans le cadre d'une stratégie pilotée par le Préfet de région.

La région académique s'est inscrite dans cette dynamique sur la base d'une feuille de route « grande pauvreté, aides sociales et parentalité » déclinée au plus proche du terrain en juin dernier via une communication très large auprès de l'ensemble des chefs d'établissement et directeurs d'écoles.

Pour lutter contre les effets liés à la précarité, quatre axes de travail ont été définis visant à favoriser la convergence d'actions à tous les niveaux d'intervention (services, établissements, écoles) au service de cette lutte contre les inégalités :

- Axe 1 - garantir l'accès aux droits fondamentaux : optimiser le recours aux aides sociales (bourses, fonds sociaux, etc.), soutien à la santé par l'alimentation (petits déjeuners, cantine à 1€...), soutien à la santé par l'éducation
- Axe 2 - accompagner la scolarité des élèves en situation de précarité : proposer des conditions de vie et d'étude plus favorables à la réussite scolaire (mobiliser « devoirs faits », développer les collaborations avec les centres sociaux, favoriser la scolarisation en internat), proposer des activités aux enfants qui ne partent pas en vacances (développer les « vacances apprenantes »)
- Axe 3 - agir sur les inégalités de réussite (mieux prendre en compte les publics prioritaires dans les dispositifs d'égalité des chances tels que les « cordées de la réussite »), lutter contre les sorties sèches par la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans
- Axe 4 - former les adultes en charge de l'éducation des jeunes : accompagner les parents par la mise en place d'alliances éducatives en territoire (famille-école-quartier) et de formations sur la maîtrise

des compétences numériques de base

Pour illustrer cet engagement dans l'académie de Lille, la lutte contre la pauvreté c'est :

- Plus de 200 000 repas à 1€ servis dans les cantines en 2020/2021
- Plus de 22 400 élèves de collèges et lycées bénéficiaires du Fonds social cantine
- Sur les petits déjeuners à l'école, 126 écoles avec 16 717 élèves bénéficiaires (octobre 2020)

— POUR UNE RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES EN SITUATION DE PLACEMENT

Dans l'académie, les enfants en situation de placement à l'ASE sont environ 15 000 et pour beaucoup en âge scolaire. Les recherches sur ces enfants placés par les services sociaux indiquent qu'ils ont des difficultés scolaires plus fréquentes et plus importantes. Ils se distinguent des autres élèves par le fait qu'ils ont un parcours scolaire nettement plus court.

Chez les enfants confiés à l'ASE, on constate que :

- 60 % ont redoublé une fois
- 39 % dès l'école primaire
- les deux tiers ont un retard scolaire à l'entrée en 6^e
- trois fois plus de sorties du système scolaire après 16 ans
- 25 % qui sortent du système scolaire sans diplôme

L'engagement est de faire réussir tous les élèves et notamment les enfants de l'ASE.

L'académie poursuit cet objectif dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 qui vise à garantir les mêmes chances et les mêmes droits à tous les enfants et en partenariat avec les services de l'aide sociale à l'enfance des deux départements.

Année scolaire 2020/2021 : Expérimentation (citée éducative de Valenciennes /Anzin, secteur péri-urbain Lomme Lambersart, territoire rural de Busigny et secteur de Liévin).

Dès octobre 2021 : séminaires de formations qui rapprochent les professionnels de l'accompagnement et de l'éducation (identifier les acteurs relais, mettre en valeur le potentiel de chaque enfant, élaborer le projet personnalisé d'accompagnement scolaire et disposer d'une vision du parcours scolaire, travailler sur les débordements par rapport à l'ordre scolaire avec les partenaires et les familles, travailler la scolarité avec les parents pour organiser les contextes d'apprentissages, organiser l'accompagnement à la scolarité).

— DÉDOUBLEMENT DES CLASSES DANS LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE : UNE MESURE DE JUSTICE SOCIALE

Au cœur des engagements éducatifs du président de la République durant la campagne présidentielle, la mesure a été mise en place dès le mois de juin 2017 selon un calendrier échelonné.

Les objectifs de la mesure de dédoublement des classes étaient aussi :

- l'amélioration du climat scolaire dans les classes ;
- l'amélioration des conditions de travail des professeurs ;
- la personnalisation accrue des pratiques d'enseignement ;
- le renforcement des formations et de l'accompagnement des professeurs.

Poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

2017	2018	2019	2020	2021
• 100 % des CP dédoublés en REP+	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+ • 100 % des CE1 dédoublés en REP	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+ • 100 % des CE1 dédoublés en REP • 23 % des GS dédoublées en REP+	• 100 % des CP dédoublés en REP+ • 100 % des CP dédoublés en REP • 100 % des CE1 dédoublés en REP+ • 100 % des CE1 dédoublés en REP • 97 % des GS dédoublées en REP+

À la rentrée scolaire 2021, **33 000 élèves** sont concernés.



3.3 NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

- Le prolongement de l'instruction obligatoire de 16 à 18 ans.
- Une meilleure identification des jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi.
- La fusion des Parcours d'excellence avec les Cordées de la réussite en un seul dispositif avec un accompagnement continu de la 4e à la terminale.

— L'OBLIGATION DE FORMATION 16-18 ANS

Depuis la rentrée 2020, afin qu'aucun jeune ne soit laissé dans une situation où il ne serait ni en études, ni en formation, ni en emploi, l'obligation de se former est prolongée jusqu'à l'âge de 18 ans.

L'obligation de formation permet de repérer et d'amener vers un parcours d'accompagnement et de formation, les jeunes en risque d'exclusion.

La mise en œuvre de l'obligation de formation repose sur un co-pilotage par l'Éducation nationale (CIO) et le réseau des missions locales.

Ce dispositif s'appuie sur un repérage efficace et précoce des jeunes. Le repérage des jeunes relevant de l'obligation de formation se fait par différentes modalités :

- le Système interministériel d'échange d'information (SIEI) permet de repérer les jeunes décrocheurs (4 campagnes de repérage) ;
- le repérage dans le cadre des groupes de prévention du décrochage scolaire des établissements scolaires, ce repérage est signalé par les chefs d'établissements responsables Foquale sur les Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ;
- le repérage par les partenaires des PSAD que sont les centres sociaux, les réseaux associatifs et les missions locales.

Depuis la rentrée 2020, 6 300 jeunes ont ainsi été

repérés par les services de l'Éducation nationale à travers les PSAD.

Plus de 4 600 jeunes (73 %) répondent favorablement à l'obligation de formation après avoir été repérés, contactés et accompagnés.

16 % ont refusé l'accompagnement ou sont injoignables. Ces derniers sont signalés aux missions locales afin de mettre en place des dispositifs dédiés en lien avec les conseils départementaux.

11 % sont dans des situations variées et intermédiaires (en accompagnement dans un dispositif ne répondant pas favorablement d'emblée à l'obligation de formation notamment dans des dispositifs portés par les associations, temporairement en attente d'entrée dans un dispositif...).

Une forte mobilisation des CIO au travers des PSAD.

Les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs sont le maillon central de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Dans le cadre des PSAD, les psychologues de l'éducation nationale et les enseignants de la mission de lutte contre l'échec scolaire sont particulièrement impliqués pour contacter chaque jeune repéré, lui proposer un entretien et une solution.

L'ensemble des solutions Éducation nationale a été mobilisé : retour en formation initiale (sous statut scolaire ou en apprentissage), les structures de retour à l'école (microlycée, lycée de la nouvelle

chance), les dispositifs de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), les services civiques alternés...)

Les solutions hors Éducation nationale ont également été mobilisées : les dispositifs portés par les missions locales (PACEA, Garantie jeunes), AFPA (promo 16-18), les dispositifs région...

Cinq postes de psychologues de l'Éducation nationale ont été créés à cette rentrée 2021 pour renforcer et consolider la mise en œuvre de cette obligation de formation et plus largement la MLDS.

— LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Ce dispositif interministériel est piloté par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

L'objectif des Cordées de la réussite est de lutter contre les déterminismes socio-culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence et les amener à faire des choix d'orientation par défaut. Les Cordées permettent de renforcer l'accompagnement à l'orientation des jeunes et de mieux appréhender les attendus du supérieur, qu'ils soient méthodologiques, culturels ou disciplinaires.

Ce dispositif repose sur un partenariat entre une « Tête de Cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités et leurs IUT), un lycée hébergeant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou des sections de techniciens supérieurs (STS), et des établissements dits « encordés » (collèges et lycées).

En 2020-2021, la région académique comptait 61 Têtes de Cordées :

- 42 pour l'académie de Lille dont 29 nouvelles Cordées ;
- 18 pour l'académie d'Amiens dont 5 nouvelles Cordées ;
- 1 cordée de région académique : Sciences Po.

Les Têtes de Cordées dans l'académie de Lille en 2020-2021

- 25 lycées proposant une STS ou une CPGE ;
- 5 universités ;
- 3 IUT (Lille département Génie Mécanique et Productique, Lens, Valenciennes) ;
- 9 grandes écoles ;
- Sciences Po : Cordée de région académique.

Ainsi que 3 Têtes de Cordées atypiques :

- 1 école de la fonction publique : l'IRA de Lille ;
- l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Lille-Nord-de-France ;
- 1 école d'art : Le Fresnoy.

Les établissements encordés dans l'académie de Lille en 2020-2021

294 établissements étaient encordés. Ces derniers couvrent la totalité des collèges REP+ (41 établissements), une grande majorité des collèges REP (63 établissements) et la moitié des 37 collèges ruraux ou isolés. A ces établissements s'ajoutent 49 LGT, 26 LP et 22 LPO.

Evolution du nombre d'élèves encordés dans l'académie de Lille

En 2019-2020 : plus de 5 000 élèves encordés.

En 2020-2021 : plus de 10 000 élèves encordés

Appel à projets « Cordées de la réussite » pour l'année 2021-2022

La campagne de validation des projets « Cordées de la réussite » 2021-2022 a été lancée le 18 juin 2021. Le travail de mobilisation mené depuis juin nous permet d'espérer plus de 80 Têtes de Cordées en région académique dont une soixantaine dans l'académie de Lille.

Dans l'académie de Lille, parmi les 43 anciennes Têtes, toutes ont décidé de se réengager pour 2021-2022. Une vingtaine de nouvelles Cordées sont en train de déposer un projet.

Quelques exemples de nouvelles cordées emblématiques à Lille :

- une école de la fonction publique : l'ENPJJ (école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse) ;
- une école spécialisée dans les métiers du Jeu Vidéo, de l'Animation 2D/3D et du Design : Rubika ;
- le CMQ du Touquet ;
- un IFSI...



3.4 LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine. Dans les internats d'excellence, toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel. Leur sont également proposées des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

— L'EXCELLENCE

Dans la pratique, l'internat labellisé «Internat d'excellence» est :

- un internat ancré dans le territoire : l'internat d'excellence, partie prenante du développement du territoire, est organisé autour de ses richesses ;
- un internat thématique : les internats, notamment ceux implantés dans les zones rurales, sont thématiques pour offrir aux élèves toutes les chances de réussite et leur faire découvrir des domaines variés. Il s'agit par exemple de : la réussite scolaire, la préparation d'examens, le sport, la culture, l'immersion linguistique, l'informatique, les sciences, etc. ;
- un internat «à la carte» : plus souples dans leur fonctionnement, l'internat d'excellence s'adapte aux besoins des familles et des élèves. Il accueille ces derniers mensuellement ;
- trimestriellement, avant un examen, un jour de semaine, etc ;
- un internat avec une exigence de soutien : l'internat offre des modalités de soutien scolaire, et de soutien sur les problématiques sociales et de santé de l'adolescent. Intégré à un réseau, il est animé par un pilotage national et académique.

— LES INTERNATS D'EXCELLENCE DE

L'ACADÉMIE

Le vendredi 28 mai, Nathalie Élimas, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de l'Éducation prioritaire, a dévoilé les projets retenus à la labellisation Internat d'excellence. Parmi les 251 nouveaux internats labellisés au niveau national, l'académie de Lille en compte 15, qui viennent s'ajouter à l'ERPD de Douai, à Malraux de Béthune et à Chasse Royale de Valenciennes.

A ce jour, l'académie de Lille dispose donc de 18 internats labellisés Excellence, remarquables par leurs projets d'internat orienté autour du sport, de la culture, de la voie professionnelle, d'un métier...

Les internats dans le 1^{er} degré

- ERPD - Douai

Les internats orientés Sport

- Collège Jean Macé - Hénin-Beaumont
- Lycée Beaupré - Haubourdin
- Lycée Jean Perrin - Lambersart
- Lycée Louis Pasteur - Hénin-Beaumont

Les internats orientés Culture

- Collège Makeba - Lille
- Lycée Edgar Morin - Douai

Les internats orientés Nature

- Lycée Gustave Eiffel - Armentières
- Lycée Gambetta Carnot - Arras
- Internat Sud Artois

Les internats orientés Internat du Pro

- EREA Côte d'Opale - Calais
- Lycée professionnel Fernand Léger - Coudekerque Branche
- Lycée professionnel Malraux - Béthune
- Le réseau des 3 lycées de Montreuil sur mer

Les internats multi-thématiques

- Collège Felix Del Marle - Aulnoye Aymeries
- Lycée Chasse Royale Valenciennes
- Lycée Sophie Berthelot - Calais
- Le réseau des 5 Lycées du district de St-Omer

Les internes ne s'ennuient pas dans le bapal-mois

Et les élèves de l'internat d'Excellence Sud Artois ont la chance de profiter de nombreuses activités, culturelles, sportives, citoyennes,...

À Philippe Auguste, au programme séance de cinéma, rencontres sportives et jeux de société. Les équipes de l'internat organisent également, lors de la « semaine du mieux vivre-ensemble » des tournois de baby-foot, de pétanque et des Olympiades sportives. Aussi, pour les plus manuels, un atelier « palettes » de fabrication leur permet de se retrouver ensemble le mercredi après-midi.

Les internes du lycée Saint Eloi de Bucquoy ont eu l'occasion de participer à différentes actions :

actions de solidarité, avec le ramassage de choux pour la collecte des Restos du Cœur et collecte de boîtes de chaussures pour réaliser des coffrets garnis destinées aux personnes démunies pour Noël ;

actions artistiques, comme par exemple avec un atelier créatif, à la veille des vacances de Noël. Les élèves ont planté des jacinthes, dans des boîtes de conserves décorées, l'occasion de valoriser des déchets ;

actions éducatives, avec l'intervention d'un moniteur d'auto-école, deux fois par semaine, à l'internat. Au programme, cours théoriques de Code de la route, des entraînements à l'examen ou encore des soirées à thème tel que les risques de l'alcool à travers des parcours.



4.

L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT



4.1 CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES

L'opération Vacances apprenantes a été initiée à l'été 2020 pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : renforcer les connaissances des élèves après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.

Opération reconduite en 2021, les Vacances apprenantes permettent aux enfants de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux ou de partir en vacances pendant l'été.

Dans l'académie, 197 sessions ont été organisées pour 11 300 élèves dans le cadre du dispositif École ouverte dont 9 sessions Mon patrimoine à vélo, 8 sessions l'Été du pro et 7 sessions l'École buissonnière. Des stages de réussite ont également été proposés à 24 000 élèves.

— LE DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES

L'opération repose sur plusieurs dispositifs qui ont été enrichis et complétés à l'été 2021, dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la continuité pédagogique, afin d'assurer la consolidation des apprentissages et contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels et leur permettant de retrouver des moments de vie collective et de partage.

Vacances apprenantes au collège Descartes Montaigne de Liévin

Dans le cadre du dispositif Vacances apprenantes, le collège Descartes Montaigne a ouvert ses postes du mercredi 25 au mardi 31 août avec un programme ambitieux : reprise pédagogique le matin et activités sportives, culturelles ou artistiques l'après-midi. 76 élèves, accompagnés d'une équipe éducative et pédagogique de 8 personnes, ont notamment participé à une course d'orientation, à des olympiades, à une session d'accrobranche, et ont visité le LAM de Villeneuve d'Ascq ...

— ÉCOLE OUVERTE

École ouverte, École ouverte buissonnière et Été du pro

Le dispositif École ouverte donne la possibilité aux élèves de se rendre dans leur école, collège ou lycée pendant l'été afin de bénéficier d'activités enrichissantes pour renforcer les apprentissages scolaires, se cultiver, se dépenser et s'aérer. Initialement réservé à l'éducation prioritaire et aux élèves de collège, ce dispositif a été étendu en 2020 à tout le territoire et à tous les niveaux.

Mon patrimoine à vélo

L'école Paul-Bert à Tourcoing propose des sorties « nature et découverte du patrimoine local » : découverte du parc de l'Yser, promenade à vélo sur un chemin de halage entre Tourcoing et Marcq-en-Baroeul, rando VTT au parc d'Olhain, etc.

Il a permis à 36 élèves de sortir de leur environnement urbain habituel et de découvrir un milieu que beaucoup ne connaissaient pas, tout en assurant une continuité pédagogique et éducative pendant les vacances.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires



**Renforcer ses
compétences
scolaires**



**S'amuser,
se dépenser,
se cultiver**



**Rencontrer
de nouvelles
personnes**



**S'engager
dans des projets
collectifs**

L'ÉCOLE OUVERTE

• C'EST QUOI ?

Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi

→ 3 déclinaisons proposées à l'été 2021 :

1 ÉCOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

- du CP à la terminale
- des séjours en zone rurale
- sensibilisation au développement durable

2 MON PATRIMOINE À VÉLO – NOUVEAU

- du CP à la terminale
- des excursions à la journée ou des séjours
- découverte de son patrimoine de proximité

3 L'ÉTÉ DU PRO

- lycéens professionnels
- dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

LES COLOS APPRENANTES

• C'EST QUOI ?

Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives

• QUI PARTICIPE ?

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales

• QUI ORGANISE ?

Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise

• QUELLES ACTIVITÉS ?

Renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable



BON À SAVOIR

Une aide de l'État pouvant atteindre **80 %** du coût du séjour* versée aux collectivités partenaires

* plafonnée à 400 € par mineur et par semaine.



4.2 S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

Le renforcement des savoirs fondamentaux Savoir nager et Savoir rouler à vélo.

L'accroissement de la pratique physique et sportive dans le premier degré, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Usep, l'UNSS et l'UGSEL, et en généralisant le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne.

L'incitation des écoles et établissements scolaires à développer des projets sportifs et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux dans le cadre de la labellisation Génération 2024.

L'accompagnement des jeunes de 6 à 17 ans à la prise de licence dans un club sportif avec le Pass'Sport.

— PASS'SPORT

Le confinement a entraîné une augmentation préoccupante de l'inactivité physique et de la sédentarité des jeunes. Cette baisse de la pratique s'observe dans le nombre de licences sportives en 2020-2021 qui a chuté en moyenne de 25 % à 30 % et de 30 % à 40 % pour les jeunes dans les territoires prioritaires.

Dans ce contexte, le président de la République a souhaité la création d'un Pass'Sport, mobilisant 100 millions d'euros pour soutenir la prise d'une licence dans une association sportive pour plus de 5,4 millions de jeunes dans 3,3 millions de familles. Le Pass'Sport, qui représente une aide de l'État de 50 € par enfant, répond à un enjeu majeur de santé publique, en favorisant la pratique sportive dès le plus jeune âge, et constitue une mesure sociale en faveur des familles bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, de l'allocation d'éducation enfant handicapé ou de l'allocation adulte handicapé.

Pour les Hauts-de-France, les crédits alloués au Pass'Sport sont de 9 820 000€, pour 602 436 bénéficiaires.

— LE LABEL GÉNÉRATION 2024

Le label Génération 2024 pour les écoles, établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et promouvoir l'engagement associatif.

A ce jour, ce sont 153 labels délivrés dont 149 écoles et établissements scolaires. 119 candidatures sont déposées pour l'année scolaire 2021-2022.

5.

DES HOMMES

ET DES FEMMES ENGAGÉS



5.1 LA RH DE PROXIMITÉ ET FEUILLE DE ROUTE RH

A l'issue du Grenelle de l'éducation, notre académie a développé de grands axes de réflexion et d'évolution en matière de gestion et d'accompagnement des ressources humaines autour des leviers que sont Écouter, Répondre, Informer et Orienter.

La politique RH de l'académie de Lille est un élément majeur de la stratégie académique et apparaîtra comme telle dans le futur projet académique.

L'académie a construit une feuille de route RH qui porte pour cette année sur plusieurs priorités : mieux accompagner le quotidien de toutes et tous, en particulier celui des personnels à besoin spécifique, développer l'accompagnement de l'évolution professionnelle, diffuser la culture RH auprès des cadres de terrain en portant une réflexion autour de la qualité de vie au travail, en faisant évoluer les organisations du travail en développant la prévention des risques psycho-sociaux, construire une gouvernance forte associée à une communication professionnalisée.

Quelques réalisations ou projets illustrant ces intentions :

- la mise à jour d'un vademecum à destination des AESH,
- le développement d'une politique de mobilité pour ces personnels,
- l'écriture en lien avec les partenaires sociaux d'un Plan de Prévention des Risques Psycho Sociaux et d'un plan pour l'égalité professionnelle femme-homme.

Dans ce cadre, nous souhaitons continuer à développer la proximité et augmentons le nombre de lieux d'accueil des agents pour des rendez-vous avec les Conseillers RH de Proximité. De 5 lieux répartis sur le territoire de l'académie, nous passerons à 8 à la rentrée. Cela permettra de poursuivre le développement de cette offre qui a déjà trouvé son public :

- 1456 rendez-vous pris avec les conseillers en 2019-2020 ;
- et 1429 en 2020-2021.

4 AXES

AXE 1 : ÉCOUTER ET RÉPONDRE

L'excellence dans la réponse à chacun et l'accessibilité des services

- Une meilleure connaissance des services académiques
- Une réponse systématique qualifiée et personnalisée

AXE 2 : ACCOMPAGNER

Une attention renforcée pour les personnels en situation de fragilité

- Mise en place d'un bureau « RH de Proximité et accompagnement des personnels »

Des outils diversifiés pour un meilleur accompagnement de toutes et tous

AXE 3 : RENFORCER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Faire de la qualité de vie au travail une priorité à toutes les échelles de l'organisation

- Les nouvelles organisations de travail
- Le plan académique d'action pour l'égalité professionnelle
- Le plan de prévention des risques psycho-sociaux

AXE 4 : FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES, INNOVER

Faire évoluer les pratiques

- Une culture ressources humaines diffusée vers les cadres de terrain

Innover

La feuille de route RH est un document cadre au caractère évolutif : elle est mise à jour et adaptée en fonction des orientations, stratégies et impulsions définies au niveau académique.

Comment a-t-elle été conçue ?

Elle a été préparée avec l'ensemble des cadres de la Direction des Ressources Humaines, puis discutée en Comité Académique de Direction (CAD).

Elle a fait l'objet d'un dialogue approfondi dans le cadre de groupes de travail avec les représentants des personnels.

Elle a été présentée en CTA, instance au sein de laquelle sera effectué, une fois par an, le bilan des principales actions déployées dans l'académie.

Comment son exécution est-elle suivie ?

La feuille de route fait l'objet d'un suivi trimestriel grâce à la mise en place d'un tableau de bord partagé en CAD et dans les instances,

Sa mise en oeuvre fait l'objet d'une évaluation à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

12 engagements pour renforcer le service public d'éducation

La force du collectif au service
des personnels et des élèves

Attractivité



1

Mieux reconnaître
financièrement
l'engagement
des personnels



PERSONNALISATION

Appartenance



2

Donner
à chacun
la possibilité
de faire
connaître ses
compétences
et ses souhaits

Efficience



3

Permettre
à chacun
d'être l'acteur
de son
parcours
professionnel

Entraide



4

Personnaliser
l'accompa-
gnement
des professeurs



5

Bénéficier
de nouveaux
avantages
sociaux



ESPRIT D'ÉQUIPE



6

Construire
un lien direct
entre les
personnels
et les services
administratifs



7

Donner le
pouvoir d'agir
aux équipes
éducatives des
écoles grâce à
une direction
d'école
consolidée



8

Donner plus
d'autonomie
aux équipes
des collèges
et lycées pour
développer
leurs projets



9

Partager
avec tous les
personnels
les évolutions
du pouvoir
d'achat
et du bien-être
au travail



AMÉLIORATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION NATIONALE



10

Gérer les
ressources
humaines
au plus près
des territoires



11

Assurer une
continuité
pédagogique
efficace



12

Faciliter l'accès
à une formation
continue
davantage
diplômante



2 - LA FORMATION

La loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance a créé les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) et renouvelé la formation initiale des futurs professeurs et CPE.

Le temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux de la discipline est désormais clairement défini : au moins 55 % pour le 1er degré, au moins 45 % pour le 2d degré.

La première session des nouveaux concours de recrutement des professeurs, désormais en fin de master, aura lieu en 2022.

La formation continue des personnels est encadrée par un schéma directeur pluriannuel (2019-2021), levier majeur de la valorisation des ressources humaines du ministère.

— LA FORMATION DANS L'ACADÉMIE

Le PAF (Plan académique de formation) 2021-2022 met en œuvre :

- le schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale 2019-2022
- le cahier des charges académique de la formation tout au long de la vie 2020-2023.

Il décline en actions de formation les priorités nationales et académiques, définies par la DGESCO et la rectrice de l'académie de Lille.

Ce plan propose aux personnels de l'académie une offre de formation en public volontaire ou désigné, représentant environ 150 000 Journées Stagiaires, réparties selon trois axes :

- axe 1 : se situer dans le système éducatif
- axe 2 : se perfectionner et adapter ses pratiques professionnelles
- axe 3 : être accompagné dans son évolution professionnelle.

A cette offre catalogue se rajoutent les formations de proximité, qui sont mises en œuvre à l'initiative des établissements ou des bassins d'éducation, et

qui permettent de répondre « au fil de l'eau » aux besoins exprimés par les personnels ou les équipes pédagogiques. Environ 18 000 Journées Stagiaires sont consacrées à ces formations locales.

Comme l'année dernière et en réponse à la crise sanitaire, le plan de formation académique soutient fortement la continuité pédagogique, en proposant une offre de formation renforcée sur les outils numériques, les usages pédagogiques de l'informatique, l'ENT et l'hybridation des enseignements.

L'accompagnement des enseignants sur les nouveaux programmes en lycée, le nouveau baccalauréat, la transformation de la voie professionnelle constitue un autre axe fort de ce PAF.

Les différentes thématiques en lien avec les Valeurs de la République bénéficient aussi d'un effort particulier avec des moyens renforcés pour une offre de formation plus importante, proposée soit en distanciel soit en présentiel.

— NOUVEAUTÉS 2021

L'académie a prévu un accompagnement fort des priorités ministérielles, avec la mise en place de

plans de formation spécifiques sur certaines thématiques.

Le premier sujet concerne la **laïcité**, avec le déploiement durant cette année d'une formation massive des personnels. Des formateurs académiques seront formés au niveau national (le ministère a prévu de former 1000 formateurs dont une centaine issus de l'académie de Lille).

Le second point porte sur la déclinaison académique du **programme national pHare**. Ce dernier permet de doter les écoles et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves. Pour ce faire, durant cette année scolaire, seront formés pendant 4 jours 1050 référents répartis sur les 210 collèges ou circonscriptions rejoignant le programme en 2021-2022.

Pour accompagner l'élargissement de la **campagne d'évaluation des établissements**, il est prévu de former les 250 nouveaux évaluateurs externes (inspecteurs, chefs d'établissement, cadres administratifs) pendant 2 jours dès le premier semestre de cette année scolaire.

De nombreuses actions de formation seront initiées durant cette année scolaire afin d'accompagner le lancement du plan académique pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. Il est notamment prévu des webinaires, une formation de formateurs, et quelques premières formations en présentiel pour le public visé par ce plan.

— INSPE

Dans le cadre de son accréditation validée en juillet par le ministère, l'INSPE assure la formation des professeurs stagiaires en ce qui concerne la formation initiale, et participe aussi, à hauteur d'un cinquième des Journées Stagiaires, à la formation continue des enseignants.

L'INSPE met en œuvre la réforme de la formation initiale des enseignants, caractérisée notamment par de nouvelles maquettes de formation pour le master MEEF, le déplacement des concours de recrutement en fin de deuxième année de ce master, et la mise en place de contrats d'alternance pour les étudiants volontaires de deuxième année du master MEEF, leur permettant d'enseigner en responsabilité durant leur formation universitaire.

— PPPE

En réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt d'octobre 2020 lancé par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, l'académie de Lille a obtenu la labellisation d'un premier Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE) à la rentrée scolaire 2021.

Le PPPE est un parcours de licence, en 180 ECTS (60

ECTS par an), qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université avec une universitaire progressive.

En L1, il s'agit de renforcer les fondamentaux, principalement en lycée. Les enseignements se déroulent pour 75 % en lycée, pour 25 % à l'université.

En L2, l'étudiant alterne à parts égales entre lycée et université en continuant d'approfondir les fondamentaux en lycée et en ouvrant progressivement sur la discipline de la Licence choisie en université.

En L3, l'étudiant voit la partie universitaire renforcée, toujours en lien avec les enseignements en lycée. La répartition des heures d'enseignement est de 25 % en lycée et de 75 % à l'université.

Le PPPE comprend :

- en L1 : un stage d'observation de 3 semaines massées en école, incluant la découverte du collège de secteur ;
- en L2 : un stage d'observation et de pratique accompagnée de 3 semaines massées ;
- en L3 : une mobilité de minimum 4 semaines massées à l'étranger.

Le PPPE de l'académie de Lille est un parcours de la licence de mathématiques de l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO). Les étudiants ayant réussi la formation se verront délivrer une licence de mathématiques PPPE. La formation est coorganisée avec le lycée Jean Bart de Dunkerque et l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) Académie de Lille Hauts de France. La partie universitaire se déroulera dans les locaux de l'ULCO sur le site de la citadelle, à environ 15 minutes à pied du lycée.

Au niveau des contenus, les enseignements de culture générale et pluridisciplinaires sont dispensés au lycée (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, anglais), tandis que les enseignements de professionnalisation sont dispensés à l'université, orientés vers l'enseignement en école primaire (connaissance du système éducatif, connaissance du développement de l'enfant, didactique des différentes matières...). Enfin, les enseignements de spécialisation en mathématiques sont mis en œuvre par l'université.

Ce PPPE accueille à la rentrée 36 élèves, sélectionnés parmi les 270 candidatures reçues sur Parcoursup. Cette première promotion comporte 5/6 de filles pour 1/6 de garçons. Elle accueille 7 étudiants en réorientation. La quasi totalité des étudiants est issue de l'académie. Une période de remise à niveau importante est programmée dès les premiers jours de la rentrée, à la suite des accueils effectués au lycée et à l'université.

ac-lille.fr
#rentree2021



Contact presse
03 20 15 60 77
ce.communication@ac-lille.fr